Logo CFDT

[JURITRAVAIL] Comportements sexistes au travail : que faire ?

Attouchements, gestes, propos ou comportements déplacés, certains salariés sont victimes de sexisme au travail. Ces comportements peuvent même conduire au harcèlement sexuel. En tant qu'employeur, vous avez l'obligation de protéger la santé physique et mentale de vos salariés. Voici ***comment lutter contre les comportements sexistes au sein de votre entreprise****.*

(suite de l'article sur la page de JURITRAVAIL dans liens utiles)

harcélement
Liens utiles
Comportements sexistes au travail : que faire ?
Harcèlement au travail : prévenir et sanctionner efficacement